



## Délai enquête plainte attouchement

Par aureliej89, le 16/01/2018 à 16:29

**BONJOUR** marque de politesse[smile4]

Je viens vers vous chercher des infos que je ne trouve pas !

Je suis assistante maternelle agréée. en février 2017 une plainte à été déposée contre mon fils de 17 ans par la famille d'une petite que j'avais en garde pour attouchements. j'ai été suspendue immédiatement. La petite à été entendue en procédure Mélanie + examen médical. Mon époux et moi avons été entendu par les gendarmes, ainsi que mes autres employeurs (3 autres familles) et mon plus jeune fils car dans son témoignage la petite à dit qu'il était présent au moments des attouchements de mon aîné.

4 mois après le conseil général m'a rendu mon agrément sous réserve tant qu'il n'y a pas de conclusion d'enquête que mon fils aîné ne soit pas présent à mon domicile quand j'accueille les enfants afin d'écartier "les risques éventuels". mes autres employeur qui avaient été entendue en gendarmerie sont tous revenus avec leurs enfants en toute confiance à la maison.

nous avons pris une avocate pour notre fils car ce monde juridique est effrayant.

6 mois après le dépôt de plainte la garde à vue de mon fils est enfin prévue. .. et annulée la veille car la gendarme en charge du dossier est en arrêt. ..

aujourd'hui nous sommes 11 mois après le dépôt de plainte. Mon fils sera majeur dans 3 semaines.

malgré mes relances quotidiennes à la gendarmerie plus rien ne bouge. l'avocate nous dit de voir ça d'un bon oeil car si mon fils avait été jugé "dangereux" les enquêteurs auraient réagi plus tôt. ..

est-il possible que les gendarmes attendent la majorité de notre fils pour avoir moins de contraintes pour la garde à vue ? ?

ces délais sont ils normaux?

cela fait 1 an que nous avons l'impression de ne plus vivre. Mon fils a été plusieurs mois sous anti depresses et anxiolytiques. il est interne et pour ses études à fait de nombreux stages ce

qui fait que pour l'année incriminée il n'a été présent à la maison qu'une dizaine de jours en même temps que mon temps de travail. nous savons cette agression impossible, mais employeurs aussi puisqu'ils ont tous décider de me reconfier leurs enfants après ma suspension. nous espérons de toute nos forces un classement sans suite, mais quand?? excusez moi pour ma longue histoire et merci par avance de vos réponses.